

Deuxième avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et la Ville d'Esch-sur-Alzette

Entre les soussignés :

- L'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par sa Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'État », d'une part,

et

- L'Administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette représentée par son Collège des bourgmestre et échevins actuellement en fonction, désignée ci-après par les termes « la Ville », d'autre part,

Un article 13 est ajouté à la convention concernant le Escher Theater, conclue le 1^{er} décembre 2005 entre parties :

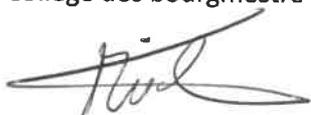
Article 13.- Aide supplémentaire extraordinaire

Pour l'exercice 2021, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant maximal de 5.280.-euros est accordée pour le projet théâtral « Eng Klassekandheet », une pièce pour salle de classe écrite par Mandy Thiery et mise en scène par Nickel Bösenberg. Cette somme sera liquidée à la signature de la présente par les deux parties.

Le montant total attribué à la Ville d'Esch-sur-Alzette pour le compte du Escher Theater s'élève donc à 355.280.- euros pour l'année 2021.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **- 6 DEC. 2021**

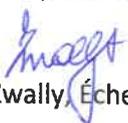
Pour la Ville d'Esch
Le Collège des bourgmestre et échevins



Georges Mischo, Bourgmestre



Martin Kox, Échevin



André Zwally, Échevin



Pim Knaff, Échevin

Christian Weis, Échevin



Pour l'État du Grand-Duché de Luxembourg



Sam Tanson
Ministre de la Culture